

ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
Le lundi 22 janvier 2024 à 19 h

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2023**
4. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE**
6. **ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES**
 - 6.1 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 31 décembre 2023
 - 6.2 Adoption du Règlement numéro 616 fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2024 et pour fixer les conditions de perception
 - 6.3 Adoption du Règlement numéro 615 concernant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$
 - 6.4 Modification des subventions environnementales pour l'année 2024
 - 6.5 Signature de la lettre d'entente numéro 4 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Stoke
 - 6.6 Ouverture d'un compte bancaire spécifique au service de paiement en ligne
 - 6.7 Fourniture d'un forfait cellulaire au maire
7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 7.1 Réorganisation du service de sécurité incendie
 - 7.2 Signature de l'entente concernant l'antenne de télécommunication du service de sécurité incendie
 - 7.3 Renouvellement du contrat de répartition des appels incendie (9-1-1)
 - 7.4 Signature de l'entente concernant la borne sèche du service de sécurité incendie
 - 7.5 Signature du contrat de travail des pompières et pompiers 2023-2029
8. **TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)**
 - 8.1 Achat d'une camionnette usagée pour le service des travaux publics
9. **HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**
 - 9.1 Avis de motion et présentation du Règlement numéro 618 concernant l'utilisation de pesticides

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Bonification de la résolution numéro 2023-11-234 concernant le dépôt d'une demande d'aliénation à la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) d'une partie du lot 6 343 989

10.2 Mandat de services professionnels pour mise à jour des règlements d'urbanisme

11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION

12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

12.1 Demande de reconnaissance du statut particulier de la Coopérative de solidarité des Stokoïs et Stokoïses

12.2 Adoption du budget prévisionnel de l'OMH pour l'année 2024

13. VARIA

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Procès-verbal de la réunion extraordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 403, rue Principale, le lundi 22 janvier 2024 à 19 h. Sont présents le maire Luc Cayer, les conseillères et conseillers Denis Pagé, Steeves Mathieu, Daniel Dodier, Yannick Bédard.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par le maire Luc Cayer et Anne Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit comme secrétaire. Les membres du conseil reconnaissent avoir tous été dûment convoqués conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19 h.

Résolution
2024-01-004

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2024-01-005

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par le conseiller Yannick Bédard :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire 11 décembre 2023 et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 avec dispense de lecture, copies de ceux-ci ayant dûment été distribuées à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinq personnes assistent à la séance. Les questions posées concernent les sujets suivants :

1. Les taxes perçues (TPS et TVQ);
2. La modification du budget;
3. Les projets inscrits au PTI 2024
4. Ristourne financière au paiement du compte de taxes en un versement;
5. Taux d'intérêt sur le retard de paiement des comptes de taxes.;
6. Réduction du taux de taxation du secteur forestier;
7. Impact des taxes municipales sur les exploitations agricoles.

5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport de correspondance reçue entre le 4 au 22 décembre 2023. La correspondance et ledit rapport peuvent

être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture (sur demande par courriel).

6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES

Résolution
2024-01-006

6.1 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 31 décembre 2023

Il est proposé par le conseiller Yannick Bédard :

DE déposer la liste des déboursés au 31 décembre 2023 au montant de 208 720,80 \$;

ET D'accepter le paiement des opérations courantes au montant de 48 656,13 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2024-01-007

6.2 Adoption du Règlement numéro 616 fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2024 et pour fixer les conditions de perception

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du *Code municipal*, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, le 18 décembre 2023, un budget qui prévoit des dépenses totalisant 4 710 289 \$ et des revenus égaux à cette somme ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à l'occasion d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 18 décembre 2023 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QU'à la suite du dépôt, une modification a été apportée à l'article 12 afin de réduire le taux d'intérêt sur les comptes dus pour toute taxe ou compensation imposées au présent règlement à 10 % (il était initialement fixé à 15 %);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

D'adopter le *Règlement numéro 616 fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2024 et pour fixer les conditions de perception* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2024-01-008

6.3 Adoption du Règlement numéro 615 concernant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant les droits de mutations immobilières*, la Municipalité peut, par règlement, fixer un taux ne dépassant pas 3% pour toute tranche de la base d'imposition du droit de mutation qui excède 500 000\$;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le 11 décembre 2023;

ATTENDU QUE ledit règlement permettra de diversifier les sources de revenus de la Municipalité, en augmentant le montant perçu pour la mutation (taxe de bienvenue), tel que demandé par les citoyennes et citoyens présents à la séance spéciale du 15 janvier dernier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

D'adopter le *Règlement numéro 615 concernant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2024-01-009

6.4 Modification des subventions environnementales pour l'année 2024

ATTENDU les subventions offertes en 2023 pour l'achat et l'installation d'une borne électrique, l'achat de produits d'hygiène féminine et l'achat de couches lavables;

ATTENDU les crédits budgétaires prévus au budget de l'année 2024;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

DE mettre un terme à la subvention pour l'achat et l'installation d'une borne électrique au 31 décembre 2023 (seules les demandes reçues avant cette date seront admissibles, jusqu'à l'épuisement des crédits budgétaires disponibles);

DE mettre en œuvre un programme de subvention pour l'achat de papier de toilette réutilisable ayant pour effet de rembourser, sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à 50 % des coûts d'achat pour une somme maximale de 50 \$ par personne;

ET DE limiter à 750 \$ le montant total des subventions accordées pour l'environnement (l'achat de produits d'hygiène féminine, l'achat de couches lavables et l'achat de papier de toilette réutilisable) pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2024-01-010

6.5 Signature de la lettre d'entente numéro 4 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Stoke

ATTENDU la *Prime d'inconvénient relatif au déneigement* décrétée par le Conseil municipal en 2018 (résolution numéro 2018-268) et accordée sur une base annuelle aux employés de voirie de l'hiver 2018 à l'hiver 2023;

ATTENDU QUE ladite prime n'a pas été intégrée à la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Stoke 2023-2028;

ATTENDU QUE la municipalité ne peut reconduire la résolution considérant l'article 2.02 de la présente convention collective qui prévoit qu'aucune entente particulière ne peut être prise avec un employé sans l'autorisation du syndicat;

ATTENDU QUE la municipalité et le syndicat souhaitent reconduire les modalités de la résolution 2018-268 et les adapter aux besoins actuels du service dans une lettre d'entente officielle;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

D'autoriser le maire, la directrice générale ou son adjoint à signer la lettre d'entente numéro 4 relative à la Prime de garde hivernale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2024-01-011

6.6 Ouverture d'un compte bancaire spécifique au service de paiement en ligne

ATTENDU l'adhésion de la Municipalité à la plateforme d'inscription et de paiement en ligne Qidigo pour le camp de jour et autres activités municipales requérant une inscription;

ATTENDU QUE pour faciliter la gestion administrative, les services des loisirs et de la comptabilité suggèrent la création d'un nouveau compte bancaire réservé à ces transactions;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

DE demander à la Caisse du Haut-Saint-François l'ouverture d'un nouveau compte pour la gestion des inscriptions aux activités de loisirs;

DE nommer les signataires autorisés Luc Cayer (maire), Yannick Bédard (conseiller), Anne Turcotte (directrice générale et greffière-trésorière) et Jonathan Lemaire (greffier-trésorier adjoint);

D'exiger que la gestion du nouveau compte nécessite deux signatures;

ET D'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Stoke, tout document requis aux fins des présentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2024-01-012

6.7 Fourniture d'un forfait cellulaire au maire

ATTENDU QUE le maire utilise son téléphone cellulaire personnel aux fins municipales;

ATTENDU QUE jusqu'en novembre 2023, les frais mensuels étaient remboursés par la MRC du Val-Saint-François étant donné son rôle de préfet;

ATTENDU QU'il convient de procéder au remboursement de son forfait mensuel, et ce, rétroactivement au mois de décembre 2023;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget de l'année 2024;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

DE rembourser le forfait cellulaire du maire sur présentation des pièces justificatives de la période comprise entre le mois de décembre 2023 et la fin de son mandat municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-110-00-331

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution
2024-01-013

7.1 Réorganisation du service de sécurité incendie

ATTENDU QUE le Conseil a mandaté au cours de l'année 2023 la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) à réaliser une analyse organisationnelle du service de

sécurité incendie en adéquation avec les obligations du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget de l'année 2024;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

DE lancer un projet-pilote d'une durée approximative d'un an visant la réorganisation du service de sécurité incendie ayant pour effet :

- de modifier le libellé et les responsabilités de l'actuel poste de directeur du service de sécurité incendie pour celui de directeur des opérations du service de sécurité incendie, dont la description de tâches est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;
- de créer un poste de directeur administratif du service de sécurité incendie dont la description de tâches est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

D'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière, ou son adjoint en son absence, à signer le contrat de travail du directeur des opérations;

DE procéder à l'affichage du poste de directeur administratif, d'abord à l'interne (10 jours ouvrables) puis à l'externe;

ET DE mandater les comités Sécurité et Ressources humaines - finances à superviser le projet-pilote afin de recommander sa poursuite à temps pour l'exercice budgétaire 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2024-01-014

7.2 Signature de l'entente concernant l'antenne de télécommunication du service de sécurité incendie

ATTENDU QUE Fabrication Sima a autorisé la Municipalité de Stoke à procéder à l'installation d'une antenne de télécommunication pour le service de sécurité incendie dans le cadre de l'agrandissement de son usine en 2022;

ATTENDU QUE les Parties désirent consigner dans une entente les termes et conditions de maintien et d'entretien de l'antenne de télécommunication pour en assurer la pérennité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

D'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière ou son adjoint à signer, pour et au nom de la Municipalité de Stoke, l'entente concernant l'antenne de télécommunication du service de sécurité incendie dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2024-01-015

7.3 Renouvellement du contrat de répartition des appels incendie (9-1-1)

ATTENDU le contrat pour la répartition des appels incendie (9-1-1);

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget de l'année 2024;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

DE renouveler pour trois ans le contrat pour la répartition des appels incendie (9-1-1) à CAUCA au montant de 7 887,93 \$ avant les taxes, le tout conformément à la soumission déposée le 6 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-220-00-331

Résolution
2024-01-016

7.4 Signature de l'entente concernant la borne sèche du service de sécurité incendie

ATTENDU la borne sèche du service de sécurité incendie installée en 2008 sur une partie du lot originaire numéro 18-D 4^e Rang, Stoke ayant fait l'objet d'un bail signé devant Me Philippe Bellefeuille notaire le 14 mai 2008 et se terminant le 30 avril 2023;

ATTENDU QUE les Parties désirent consigner dans une entente les termes et conditions de maintien et d'entretien de la borne sèche pour une durée indéterminée;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

D'autoriser le maire, la directrice générale et greffière-trésorière ou son adjoint à signer, pour et au nom de la Municipalité de Stoke, l'entente concernant la borne sèche du service de sécurité incendie dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-220-00-521

Résolution
2024-01-017

7.5 Signature du contrat de travail des pompières et pompiers 2023-2029

ATTENDU QUE le contrat de travail des pompières et pompiers de Stoke est échu depuis le 30 novembre 2023;

ATTENDU l'entente de principe du comité de négociation;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

D'autoriser le maire, la directrice générale et greffière-trésorière et le directeur des services incendie à signer, pour et au nom de la Municipalité de Stoke, le contrat de travail des pompières et pompiers de Stoke pour les années 2023 à 2029.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

Résolution
2024-01-018

8.1 Achat d'une camionnette usagée pour le service des travaux publics

ATTENDU le projet de remplacement de l'une des camionnettes utilisées par les travaux publics (Toyota Tundra 2003) inscrit au Programme triennal d'immobilisations de l'année 2024;

ATTENDU QUE le Conseil a soumis ladite camionnette à une inspection auprès d'un mandataire autorisé par le CAA et le ministère des Transports du Québec (inspection poids lourds);

ATTENDU QUE le rapport démontre que quelques réparations urgentes sont requises pour maintenir la camionnette en état de fonctionnement, dont le coût est estimé à 1 458 \$ avant les taxes, ainsi que des travaux de carrosserie sont requis à moyen terme pour prolonger sa durée de vie;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu

DE procéder aux travaux de réparation de la camionnette Toyota Tundra 2003 au coût estimé à 1 458 \$ avant les taxes;

ET D'annuler le projet d'acquisition d'une camionnette usagée tel que prévu au PTI 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 03-310-04-725

9. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

9.1 Avis de motion et présentation du Règlement numéro 618 concernant l'utilisation de pesticides

Avis de motion est donné par le conseiller Denis Pagé à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le *Règlement numéro 618 concernant l'utilisation de pesticides*.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la *Loi*.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Résolution
2024-01-019

10.1 Bonification de la résolution numéro 2023-11-234 concernant le dépôt d'une demande d'aliénation à la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) d'une partie du lot 6 343 989

ATTENDU la résolution numéro 2023-11-234 concernant le dépôt d'une demande d'aliénation à la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) d'une partie du lot 6 343 989;

ATTENDU QUE la demande est initiée par la Municipalité de Stoke qui étudie présentement la possibilité d'acquérir ladite partie de lot;

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur (équipement et infrastructure d'utilité publique);

ATTENDU l'absence de disponibilité d'autres emplacements pour les fins visées par la Municipalité, à savoir l'aménagement d'un parc et/ou espace vert en bordure du lac de Stoke pour en assurer l'accès public;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

DE bonifier la résolution numéro 2023-11-234 concernant le dépôt d'une demande d'aliénation à la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) d'une partie du lot 6 343 989 en intégrant le présent préambule à celui de ladite résolution;

ET DE réitérer l'intention de la Municipalité de favoriser l'aliénation de la partie visée.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

Résolution
2024-01-020

10.2 Mandat de services professionnels pour mise à jour des règlements d'urbanisme

ATTENDU l'obligation de procéder à la concordance des règlements d'urbanisme avec le schéma d'aménagement de la MRC du Val-Saint-François en matière notamment de territoires incompatibles avec l'activité minière et d'ilots de chaleur;

ATTENDU les demandes de modification des règlements d'urbanisme déposées par plusieurs propriétaires d'immeubles situés sur le territoire;

ATTENDU QUE des correctifs doivent être apportés au règlement de zonage suivant les amendements numéros 594 et 602 concernant notamment les usages de sylviculture et d'érablière;

ATTENDU la nécessité de procéder à l'analyse approfondie des usages commerciaux situés, en grande majorité, le long de la Route 216 dans un souci de cohérence et d'équité, sachant que plusieurs usages sont actuellement non conformes à la réglementation en vigueur;

ATTENDU QU'il est requis de s'adjoindre les services d'un urbaniste-conseil à cette fin;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget de l'année 2024;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu

DE mandater Services conseil en urbanisme (SCU) à la mise à jour des règlements d'urbanisme selon une banque d'heures estimée à 10 000 \$ avant les taxes;

ET DE mandater le Comité urbanisme - aménagement à superviser les travaux pour recommandation au Conseil dans les prochains mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION

12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

12.1 Demande de reconnaissance du statut particulier de la Coopérative de solidarité des Stokoïs et Stokoïses

Point reporté.

Résolution
2024-01-021

12.2 Adoption du budget prévisionnel de l'OMH pour l'année 2024

ATTENDU le budget prévisionnel de l'année 2024 de l'Office municipal d'habitation (OMH) du Val-Saint-François (Stoke);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

D'approuver le budget prévisionnel de l'année 2024 en date du 4 décembre 2023, portant la quote-part de la Municipalité à 608 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. VARIA

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées concernent les sujets suivants :

1. les camions 10 roues de la municipalité et la prise en charge du déneigement;
2. le financement de l'achat de camions de déneigement (emprunts).

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Daniel Dodier propose de lever la séance à 19 h 55.

Luc Cayer
Maire

Anne Turcotte
Directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Luc Cayer
Maire